

(24)

000051

Paris 25 Mars 1838
Hôtel de Tourn. Place de la Bourse

Monsieur le Marquis

Traitez moi pardonnez de je viens vous troubler au milieu de vos nombreuses occupations. Il me paraît tout naturel que j'apportais au pays dont vous avez toujours été l'ami dévoué, quelques mènages de désagréments que vous avez éprouvés à ce sujet.

Le voilà par l'occasion que les rois s'occupent beaucoup plus d'affaires publiques de la nation du fond du hameau. Et non c'est une grande considération pécuniaire devrait disparaître devant les objets importants de cette nation. Mais jusqu'à présent on ignore quelles peuvent être les instructions du fond du hameau, depuis la formation du bill de suspensum. Quelle ligne de conduite la ministre veut-il suivre à l'égard des franchises canadiennes ? Sont-elles coupables ? piquez les coeurs et histoire les piquez au fond. Mais on peut faire leur procès ? C'est bien. Mais la nation de fond du hameau sera sans utilité et va disparaître, combat moral. Et si les Rois sont choisis tant soit peu honnêtement, le Gouvernement n'obtiendra jamais une édit de culpabilité, parce que les plus coupables ne sont pas aux qui ont révolté, mais aux grands hommes provinciaux protégés.

Ensuite qu'on relia le débat sur la motion de sir W. Molyneux, tout le monde a regretté le résultat quelque peu durable qu'il soit de notre cause, on y verra que Whigs & Tories s'accordent réciprocement dans la cause de nos troubles. Et cependant c'est alors qu'on perd !

Pourquoi, avant la dernière session du Parlement provincial, le Gouvernement n'a pas fait un discours devant la personne du Cons. Leg., conformément aux instructions que lui avait données lord Glenelg, dans ses dépêches des 29 Août & 22 Mai derniers ? S'il l'a fait, il y aurait eu de son côté législative, et tout de suite, ce qui aurait fait la conséquence.

Dans les débats sur cette même motion, le ci Rappel convient que le rapport de 1828 n'a pas été esquissé, et il l'attribue à la négligence des ministres qui l'ont préparé. Il avoue en outre que le C. Leg. est une anomalie. Car au parlement assiégiens hétérogènes, quel'acte de 91 mettait en contact, il dit : "The wonder would have been if, instead of such a collision having arisen, harmony had for any long period been observed."

Nous n'avons jamais dit autre chose. C'est là la bâche de nos plaintes. C'est donc de la part de L. R. enfin l'admission.

Il n'y aurait pas eu de remaniement marin à la marine au Canada, si le Gouvernement n'avait persisté depuis huit batailles populaires,

ni fait d'arrestations politiques, ou le même au fait malheureusement trop profondément raciné pour faire perdre au peuple toute confiance dans l'administration de la justice ou matrice politique.

Si toutes les mesures du Ministère, la Ligue je suppose approuve, c'est la nomination de L. Durham. Ses antérieures politiques me font attendre beaucoup de lui. Et c'est alors ce point que je suis content de voir que sur l'admirablement de son caractère, les radicaux aient voté pour le Ministère. Car, si les torpilles furent émissées pourvoie, Lord Stanley, dans son discours violent, nous avions été tués des Messieurs du Canada. Et homme, après avoir lui-même avilé le Canadien depuis les tribunes comme moyen efficace d'obtenir le redressement de leurs griefs, (voir sa lettre au N.C.) nous espérions à jamais la leçon qu'il leur a donnée au sujet de monarchie absolue.

Mais avant que Lord D. fasse volte pour le C., ne sera-t-il pas nécessaire de proposer la concurrence de demander au Ministère quelle peut être la nature des instructions relatives aux prisonniers politiques dont la longue détention, pour plusieurs, & certaines pour des plus grands nombreux, sera la ruine de leurs familles. Veuillez vous rappeler que français, il y en a qui étaient libres aux Etats-Unis, et qui pourtant n'ont pas suivi des lieux autre que les murs des autorités. Quelle objection pouvait-il y avoir à les admettre à caution, eux qui, convaincus de leur innocence, sacrifiaient ainsi leur liberté? Or les réfugiés canadiens envoient en prison. Et le succès de M. Benoit restera donc sans coordination dans la Chambre des communes? Soyez sûr qu'il sera bien difficile pour mes compatriotes d'oublier la destruction de leurs villages, à moins qu'on réussisse à leur établir un système de politique plus large & plus libéral.

Il convient donc que une amende générale devient nécessaire, dans l'intérêt même de la Mission de lord D., & de ce peuple humilié par mes mesures de politique.

Si, à des questions de cette nature, le Ministère répondrait dans des termes d'humanité & d'équité, cela médiocre serait mes compatriotes à l'avoisinage de la confiance au moroccoan gouvernement. Et pour ma part, pensant favorablement à lui, mais convaincu au Canada à l'instant dans ces. Si je suis trompé, je le saurai bien rapidement.

Avant la Bill de suspension, nous avons empêché

grand

grand nombre d'avis dans la Ch. des C. Il y en a un qui nous convient beaucoup, qui, à cette époque, nous ont toutes été appris, soit par leur absence ou au contraire. Il n'a pas parlé pas dans ce moment de corriger leur conduite. Il suffit que vous soyez demeuré notre ami constant, pour que je vous donne avec la même confiance qui a précédé à nos conversations. Veuillez croire que vous n'avez pas à nous plaindre pour le résultat de nos comportements; et j'ose espérer que si vous partagez les opinions exprimées dans cette lettre, vous ferez une nouvelle tentative, dans la Ch. du C. au sujet de la cause canadienne.

J'apprends qu'un agent du Consulat général de Montréal est arrivé à Londres, porteur de documents extrêmement sensibles. Ces lettres du Canada me montrent quelle défaillance il a eu, à raison des circonstances où se trouvait le pays, y exerçait une grande domination; et l'autre parti se préparait aussi, à envoyer lui-même des documents analogues. Il fut alors qu'à cette époque on ne connaissait pas encore la cause, la date de suspension, ni la nomination d'Lord D. Cette nouvelle, si elle lui parvint à temps, avec une probablement bon départ. Car ils devraient que les Mesures du Ministère transportent de nouveau la scierie au Canada. Auquel instant, cette circonstance démontre qu'il était bien important que le Ministère donnât quelques explications sur la protection qu'il doit donner Lord D. afin de rassurer le peuple de la colonie.

Il doit quitter Paris pour le Canada, vers le milieu d'Avril. Si vous m'envoyez d'une réponse, veuillez me faire venir à l'adresse ci-dessous.

Par l'honneur d'être
Montréal
Notre dévoué serviteur
M. la Fortaine

L'Amur, Egypte
Mr. P. {
London

24 Mars 1838

Lettre à S. Henn, Esq. M.D.